

LES AIX D'ANGILLON

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SAUR Collectivité : SIAEP des Aix d'Angillon	
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	*Collégiale Saint Germain (Cad AE 353) classement par la liste de 1862	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
EL 7	Servitudes d'alignement	<p><u>* routes départementales</u></p> <p>- RD 46 (du RD 955 à la rue de la Messe) ⇒ délibération de la commission départementale en date du 25 juin 1881</p> <p>- RD 46 (de la rue de la Messe à la rue de la Motte) ⇒ décision du Conseil Général du 12 avril 1904</p> <p>- RD 955 ⇒ décret du 3 octobre 1871</p> <p>- RD 12 ⇒ arrêté préfectoral du 11 décembre 1948</p> <p><u>* voies Communales</u></p> <p>VO 1 ⇒ vu pour être annexé à notre arrêté du 8 juin 1865</p> <p>- VO 4 ⇒ vu conformément à la délibération de la commission départementale du 2 décembre 1881</p> <p>- VO 6 ⇒ vu conformément à la délibération de la commission départementale du 26 mai 1904</p> <p>- VC 4 (traverse du village des Poirieux) ⇒ délibération de la commission départementale en date du 2 décembre 1881</p> <p>- Voies Urbaines :</p> <p>* rue de l' Eglise et du chapitre ⇒ arrêté du 8 juin 1865</p> <p>* rue du voeu de Ville ⇒ arrêté du 9 février 1891</p> <p>* rue des remparts ⇒ arrêté du 22 février 1910</p> <p>* rue de la Chaussée ⇒ arrêté du 22 février 1910</p> <p>* rue du Donjon ⇒ arrêté du 8 juin 1865</p> <p>* rue du Pilier aux sorciers ⇒ arrêté du 8 juin 1865</p> <p>* rue de l'agriculture</p>	<p><u>* routes départementales</u></p> <p>- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD</p> <p><u>* voies Communales</u></p> <p>- décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC</p>	<p><u>* routes départementales</u></p> <p>Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges</p> <p><u>* voies Communales</u></p> <p>Mairie des Aix d'Angillon 1 rue république 18220 Les Aix d'Angillon</p>	

		<p>⇒ arrêté du 8 juin 1865 * rue du Voeu de ville et du chapitre ⇒ arrêté du 8 juin 1865 * rue de la Halle et de L' Industrie ⇒ arrêté du 8 juin 1865 * rue du progrès et du 4 septembre ⇒ arrêté du 8 juin 1865 * rue de la messe ⇒ délibération de la commission départementale du 21 mars 1891 * rue des sources ⇒ délibération de la commission départementale du 26 mai 1904 * rue de la Liberté et de la Noue ⇒ arrêté du 8 juin 1865</p>			
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	<p>* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA - BT souterraines (moyenne et basse tension)</p>	<p>* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u>, servitudes établies en vertu des textes suivants :</p> <p>* Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP.</p> <p>* Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)</p>	<p>* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9</p>	
INT 1	Servitudes au voisinage des cimetières	- cimetière communal	article L 361.1 et suivants du code des communes	Collectivités Locales	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	<p>* Câbles régionaux : RG 18.81 RG 18.29 RG 18.55 RG 18.125 * Fibre Optique : FO 18.01</p>	<p>articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications</p>	<p>Orange UPR Ouest/ centre Val de Loire 18-22 avenue de la république 37700 saint Pierre des Corps</p>	
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	<p>Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	<p>Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex</p>	

AZY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP Azy-Etréchy	
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 52 traversée d'Azy 23/08/1906 - RD 25 dans l'agglomération (09/04/1907) - RD 93 dans l'agglomération (23/08/1906)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Liaison hertzienne de Neuvy deux Clochers / Les Usages à Nérondes / Le Chêne Creux zone spéciale de dégagement l = 156 m 2) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement l =500 m	1) décret du 03 février 2012 2) décret du 28 mai 2013	1) Ministère Intérieur – Secrétariat Gal DSIC-CIS Section Sites et Servitudes Préfecture - Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cédex 2) Ministère de la Défense EMZD Division Soutien Expertise Bureau Stationnement Infrastructure Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18.92	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest/ centre Val de Loire 18-22 avenue de la république 37700 saint Pierre des Corps	

Date mise à jour : 06/11/2017

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
----	---	---	---	---	--

BRECZY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Commune de Bréczy	
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Château de Bréczy : le Bourg (cad C): inscription par arrêté du 22 février 2007. Le portail d'entrée, l'avenue du château (cad C 739), les façades et les toitures des deux pavillons qui encadrent l'entrée (cad C 382-383), le corps de logis et les constructions qui lui sont adossés (en totalité), les constructions adossés à la courtine sud et à la tour médiane (cad C 933) (en totalité), les vestiges de l'enceinte et de ses tours (cad C 427-428-430-732-933), les façades et les toitures des bâtiments des écuries et des étables (cad C734-764-933), la chapelle en totalité (cad C 933), la cour (cad C 428-430-732-933), la salle souterraine située sous la cour du château (cad C 430).	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges cedex	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher – Avord « Les Chaumes »	AP N° 2016-DDCSPP-025 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême cedex	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	

PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	<p>1) Liaison hertzienne Henrichemont - Avord zone spéciale de dégagement I = 500 m</p> <p>2) Liaison hertzienne de Humbligny à Farges en Septaine – Aéroport zone spéciale de dégagement I =200 m</p> <p>3) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à Farges en Septaine – Aéroport zone spéciale de dégagement I =500 m</p> <p>4) Liaison hertzienne d'Avord à Neuilly en Sancerre – Le Rivailly zone spéciale de dégagement I =200 m</p>	<p>1) décret du 6 mars 1998</p> <p>2) décret du 12 septembre 2012</p> <p>3) décret du 12 septembre 2012</p> <p>4) décret du 12 septembre 2012</p>	<p>1,2) EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9</p> <p>3 et 4) EMZD Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9</p>	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	<p>* câble GD 7202</p> <p>* câble GD 720201</p>	<p>articles L.46 à L.53</p> <p>- article 48 alinéa II</p> <p>- articles D 408 à D 411</p> <p>du code des postes et télécommunications</p>	<p>Orange</p> <p>UPR Ouest/ centre Val de Loire</p> <p>18-22 avenue de la république</p> <p>37700 saint Pierre des Corps</p>	
T4	Servitudes de balisage	<p>* aéroport de Bourges - Avord</p> <p>- arrêté ministériel du 23 août 1973</p> <p>(plan ES 109b - index A)</p>	<p><u>balisage</u></p> <p>- articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile</p> <p><u>dégagement</u></p> <p>- articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile</p>	<p>EMZD</p> <p>Quartier Marguerite</p> <p>BP 20</p> <p>35998 RENNES Cédex 9</p>	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement				
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	<p>Protection à l'extérieur des servitudes de l'aéroport. Arrêté du 25/07/1990</p>	<p>Code de l'Aviation Civile :</p> <p>- articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus</p> <p>code de l'urbanisme :</p> <p>-articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	<p>Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA</p> <p>Zone aéroportuaire</p> <p>CS 14321</p> <p>44343 BOUGUENNAIS Cédex</p>	

MOULINS SUR YEVRE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Commune de Moulins sur Yèvre	
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* château du Préau : façades et toitures (cad. C 97) – inscription par arrêté du 15 septembre 1962 sur la commune de Nohant en Goût * Château de Maubranche, de ses communs, de ses dépendances, des ses jardins et de son parc (cad A 16-17-19-20-55-56-57-58-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-77-78-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-240-241) inscription par arrêté du 04 février 2013 * La Chapelle Notre-Dame de Liesse et de Consolation, de son enclos et du groupe monumental sculpté qu'il renferme (cad AD 44) inscription par arrêté du 04 février 2013	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
EL7	Servitudes d'alignement	RD 46 approuvé le 18/04/1872 RD 46 approuvé le 27/01/1906	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours.	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide Route de Guerry 18000 Bourges	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – ACCUEIL Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble GD 7202 * Câble RG 18.89	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest/ centre Val de Loire 18-22 avenue de la république 37700 saint Pierre des Corps	

Date mise à jour : 06/11/2017

T1	Servitudes relatives aux chemins de fer	1) ligne Vierzon - Saincaize	- loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 - visibilité sur les voies publiques - articles 84 à 107 du code minier - articles L.322-3 et L.322-4 du code forestier	1) SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
T4	Servitudes de balisage	* aérodrome de Bourges - Avord - arrêté ministériel du 23 août 1973 (plan ES 109b - index A)	<u>balisage</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.243-1 à R.243-3 - D.243-1 à D.243-8 du code de l'aviation civile <u>dégagement</u> - articles L.281-1 à L.281-4 - R.241-1 - D.242-1 à D.242-14 du code de l'aviation civile	EMZD Quartier Marguerite 35998 RENNES Cédex 9	
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement				
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

PARASSY

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	Mairie de Parassy Le bourg 18220 Parassy	
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	Eglise de la Sainte Trinité : porte romane (Cad D2,176) ⇒ inscription par arrêté du 24 février 1926	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cedex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	Capatge d'eau potable au lieu-dit «La Montagne» périmètre de protection immédiate (Procédure d'établissement des périmètres de protection non aboutie, toujours en cours au 05/10/2017)	-décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 -article L 1321.1 du code de la santé publique	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
EL 7	Servitudes d'alignement	- RD 25 " La Rongère" ⇒ approuvé le 3 mai 1927	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS-Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Liaison hertzienne Ménétréols sous Vatan à Neuilly en Sancerre zone spéciale de dégagement l = 200m 2) Liaison hertzienne de Bourges / 224 rue Louis Mallet à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 134 m	1) décret du 24 octobre 2001 2) décret du 03 février 2012	1 et 4) Ministère de la Défense EMZD Division Soutien Expertise Bureau stationnement infrastructure Quartier Margueritte 35998 Rennes Cédex 9	

Date mise à jour : 06/11/2017

		<p>3) Liaison hertzienne Vierzon / Le petit rateau à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 131m</p> <p>4) Faisceau hertzien de Ménétréols sous Vatan – Les Martinettes (Indre) à Henrichemont – La Borne (Cher) zone spéciale de dégagement : l = 500 m</p>	<p>3) décret du 03 février 2012</p> <p>4) décret du 9 décembre 2013</p>	<p>2 et 3) Ministère de l'Intérieur Secrétariat Général DSIC/CIS Préfecture de la Haute Garonne Place St Etienne 31038 Toulouse Cédex</p>	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18.55	<p>articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications</p>	<p>Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps</p>	
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	<p>Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18</p>	<p>Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex</p>	

RIANS

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP des Aix d'Angillon	
EL7	Servitudes d'alignement	RD 12 approuvé le 19/06/1869	Arrêté non pris au 18/09/2017, échanges avec le CD en cours.	Conseil Départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide route de Guerry 18000 Bourges	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	1) Liaison hertzienne Henrichemont / Avord zone spéciale de dégagement I = 500 m 2) Liaison hertzienne de Humbligny à Farges en Septaine – Aéroport zone spéciale de dégagement I =200 m 3) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à Farges en Septaine – Aéroport zone spéciale de dégagement I =500 m 4) Liaison hertzienne de d'Avord à Neuilly en Sancerre – Le Rivailly zone spéciale de dégagement I =200 m 5) Liaison hertzienne de Henrichemont – La Borne à JOB Pierre sur Haute zone spéciale de dégagement I =500 m	1) décret du 6 mars 1998 2) décret du 12 septembre 2012 3) décret du 12 septembre 2012 4) décret du 12 septembre 2012 5) décret du 12 mars 2013 décret du 28 mai 2013	1,2,3,4 et 5) Ministère de la Défense EMZD Division Soutien Expertise Bureau Stationnement Infrastructure Quartier Marguerite BP 20 35998 RENNES Cédex 9	

Date mise à jour : 06/11/2017

PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	- Câble RG 18.125	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre de Corps	
T 1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Ligne n° 689000 Saint-Germain du Puy - Cosne-Cours-Sur-Loire	- Loi du 15 juillet 1845 - article 6 du décret du 30/10/1935 modifié par la loi du 27/10/1942 visibilité sur les voies publiques. - Code minier : articles 84 à 107 - Code forestier : art L 322.3 et L 322.4	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 NANTES	
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAIS Cédex	

Servitude I4 : Le réseau de distribution évoluant très rapidement, il n'est pas reporté sur le plan des servitudes, il convient de consulter le service ENEDIS pour toute demande d'urbanisme.

Servitude T1 : La ligne n°689000 traversant la commune de Rians est retranchée du réseau ferré mais non déclassée. Ce qui signifie que la ligne est sortie du réseau ferré mais que les terrains appartiennent toujours à RFF. En conséquence, RFF pourrait à n'importe quel moment rouvrir la ligne.

SAINTE SOLANGE

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SAUR Collectivité : commune de Sainte Solange	
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	* Eglise Sainte Solange : clocher (Cad A1,100) classement par arrêté du 22 octobre 1913 * Château de Maubranche, de ses communs, de ses dépendances, des ses jardins et de son parc sur la commune de Moulins sur Yèvre (cad A 16-17-19-20-55-56-57-58-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-77-78-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-240-241) inscription par arrêté du 04 février 2013	- loi du 31 décembre 1913	D.R.A.C. 6 rue de la Manufacture 45043 Orléans cédex STAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher-Avord « Les Chaumes » *Canalisation DN50-2001-BRT Sainte Solange *Canalisation DN150-1989-Sainte Solange-Saint Michel de Volangis <u>Installations annexes situées sur la commune :</u> Sainte Solange – sectionnement/prédétente/livraison	AP N° 2016-DDCSPP-067 du 05 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	* Câble RG 18.89 * Fibre optique FO 18.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la république 37700 Saint Pierre des Corps	

Date mise à jour : 06/11/2017

T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
----	---	--	---	---	--

SOULANGIS

Code	Type	Dénomination	Textes d'institution	Gestionnaire	Arrêté mise à jour DU
A5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement		- loi n° 62-904 du 4 août 1962 - décret n° 64-158 du 15 février 1964 - décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif au plan de prévention des risques	SIAEP des Aix d'Angillon	
AS 1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	- captage "Les Prés de Grouère" (procédure d'établissement des périmètres de protection non aboutie, toujours en cours au 05/10/2017)	- article L 1321.2 du code de la santé publique - décret n° 89.3 du 3 janvier 1989 modifié par le décret n° 90.330 du 10 avril 1990 et par le décret n° 95.363 du 5 avril 1995	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz	*Canalisation DN600-1989-Méry sur Cher-Avord « Les Chaumes »	AP N°2016-DDCSPP-069 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux – Tiers et Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac ZI Rabion 16023 Angoulême Cédex	
I4	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	* <u>réseaux de distribution</u> - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	* <u>réseaux de distribution</u> - <u>Pour l'occupation du domaine public routier</u> : Droit légal d'occupation du domaine public routier reconnu au gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité par l'article L323-1 du code de l'énergie. - Aucune autorisation nécessaire. - <u>Pour l'occupation du domaine privé</u> , servitudes établies en vertu des textes suivants : * Articles L 323-3 à L 323-10 et articles R 323-1 à R 323-22 du code de l'énergie - DUP. * Décret n°67-886 du 6 octobre 1967 - (Conventions amiables ayant les mêmes effets que la DUP)	* <u>réseaux de distribution</u> ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 ORLEANS Cédex 9	
PT 2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réceptions exploités par l'Etat	Liaison hertzienne de Bourges / 224 rue Louis Mallet à Neuvy deux Clochers / Les Usages zone spéciale de dégagement l = 134 m	décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur Secretariat Général D.S.I.C. - C.I.S. Section Sites et Servitudes Préfecture – Place St Etienne 31038 TOULOUSE Cédex	
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	*Câble RG 18.29 *Fibre Optique FO 18.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest / centre Val de Loire 18-22 avenue de la République 37700 Saint Pierre des Corps	
T7	Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	